



pension alimentaire a un enfat majeur

Par **do rosario**, le **22/04/2011** à **16:38**

bonjour,je me permet de vous derangér car je donne une pension a ma fille qui ne veux pas travailler c'est 200euros qui sont prelever directement sur mon salaire,merci d'avance et desolle pour les fautes.ps elle n'est plus scolarisé et ne vit plus chez sa maman.

Par **Domil**, le **22/04/2011** à **17:58**

Il faut relire le jugement établissant la pension alimentaire. Pourquoi la versez-vous à votre fille et pas à la mère ?
Que dit le jugement concernant les conditions d'arrêt ?

Par **Christophe MORHAN**, le **22/04/2011** à **21:59**

Bonsoir,

Si l'enfant est majeur, le versement se fait directement à l'enfant?